



PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE

Bastia le 03 mars 2019 - 18h30

PREFECTURE  
DIRECTION DU CABINET  
SERVICE INTERMINISTÉRIEL  
DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILES

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### PRÉVENTION DES INCENDIES : INTERDICTION D'EMPLOI DU FEU DU LUNDI 04 AU MERCREDI 06 MARS 2019

Le Préfet de la Haute-Corse communique :

Les services de Météo-France prévoient un nouvel épisode venteux dans les prochains jours. Le département est placé en vigilance jaune vent violent à compter de lundi 12h00.

Ces données météorologiques associées à la sécheresse des végétaux et la faible pluviométrie enregistrée maintiennent le risque incendie à un niveau élevé.

**En conséquence, j'ai décidé l'interdiction temporaire de l'emploi du feu du lundi 03 mars à 08h00 au mercredi 06 mars à 12h00 sur l'ensemble du département de la Haute-Corse.**

L'interdiction d'emploi du feu s'applique à toute personne. Durant cette période, sont notamment interdits les brûlages de végétaux, les feux de camp ou encore l'utilisation de réchaud et de barbecue (sauf à moins de 5 mètres d'une construction débroussaillée, dotée de l'eau courante et de l'électricité). Il convient également de rappeler qu'il est formellement interdit de fumer dans les forêts, les landes et les maquis.

Le non-respect de l'interdiction d'emploi du feu peut engager la responsabilité civile de l'auteur et l'exposer, le cas échéant, à des poursuites pénales. A cet effet, la réglementation prévoit des peines d'amende pouvant aller jusqu'à 100 000 € ainsi que des peines d'emprisonnement.

#### Contact Presse

Marie-Dominique FORNESI - Service Communication  
☒ 20401 BASTIA CEDEX 9 ☎ 04.95.34.51.63 /06.80.38.45.01  
marie-dominique.fornesi@haute-corse.gouv.fr

Site Internet Départemental : <http://www.haute-corse.gouv.fr/>  @prefet2b